

Réponse au postulat du Conseiller Patrick Aeby Séance du Conseil communal du 21 juin 2021

PLAGE DE LUTRY

Postulat

Au cours de la séance du Conseil communal du 8 juin 2020, le Conseiller communal Patrick Aeby a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

« Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Madame, Monsieur les Municipaux, Chers collègues,

Lutry a la chance de posséder une plage qui a de nombreux et indéniables atouts. L'importante fréquentation de ce site, est là, si besoin, pour nous le rappeler, et qui pourrait encore augmenter cet été suite à la proportion de résidents suisses planifiant leurs vacances en Suisse suite au COVID_19.

Depuis quelques années, la plage de Curtinaux est un sujet qui revient régulièrement auprès de la Municipalité et du Conseil communal et force est de constater que malgré quelques améliorations, les utilisateurs souhaitent que la Municipalité puisse poursuivre la réflexion afin que cet endroit demeure et reste un des lieux appréciés et accessibles aux utilisateurs, mais surtout aux habitants de Lutry.

De ce fait, je demande à la Municipalité d'étudier les mesures suivantes :

- Augmenter les places de parc « vélos »*
- Supprimer le liïttering*
- Interdire l'utilisation des paddles et kayaks dans la zone « baignade » ainsi que la dépose sur le gazon*
- Interdire l'aménagement des tables, chaises et bonbonne de gaz amenés par certains utilisateurs non-Lutriens pour venir pique-niquer*
- Diminuer les nuisances liées aux grillades*
- Améliorer la sécurité et le confort des utilisateurs lors des fortes affluences*

Par ailleurs, et afin de compléter l'offre d'information et de prévention, la Municipalité pourrait étudier la mise en place « de grands-frères » afin de veiller sur la plage, comme cela se fait déjà dans d'autres villes en Suisse.

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa diligence.

Mesdames et Messieurs les conseillers, je vous prie de réserver un bon accueil à ce postulat et vous propose de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. »

Réponse de la Municipalité

En préambule, la Municipalité rappelle qu'elle est consciente que, durant la période estivale et particulièrement en juillet et août, la plage de Curtinaux est prisée par les habitants de Lutry ainsi que par les visiteurs externes et que cette promiscuité génère quelques problématiques de cohabitation. Elle relève qu'elle a déjà pris, sur proposition des Services de Police, plusieurs mesures, lesquelles ont eu pour effet de pacifier les lieux, soit :

- augmentation de la visibilité policière ;
- mise en place d'agents de sécurité ;
- modification de la signalétique ;
- aménagement de bancs, de supports à vélos et d'un espace à grillades.

Actuellement, la signalisation mise en place à chaque entrée de la plage, soit entre le Quai Vaudaire et le chemin de la Flore, est explicite.

État de situation 2018 à 2020

Nous constatons, selon des éléments provenant des Services de police, de citoyens(nes), des agents de sécurité œuvrant sur la plage, du Service de voirie, qu'aucun problème particulier n'est recensé, tout en sachant qu'un dispositif peut toujours être amélioré. Les mesures mises en place, et plus particulièrement celles destinées à la prévention plutôt qu'à la répression, démontrent que la Police Lavaux ne doit que rarement sanctionner. La philosophie d'engagement veut que l'agence de sécurité privée intervienne en premier lieu afin de faire respecter les directives de la plage et que la Police intervienne



dans une deuxième phase, uniquement pour les gens qui ne veulent pas obtempérer. L'accroissement des interventions par les agents de sécurité en 2020 est due à l'augmentation de la fréquentation de la plage par les personnes restées en Suisse à la suite à la pandémie COVID-19. Toutefois, nous pouvons relever, selon des rapports établis par la Police Lavaux et par la société de sécurité privée, que les consignes rappelées par les agents de sécurité ont été bien respectées et que, de ce fait, les Services de Police n'ont été que rarement sollicités.

INTERVENTIONS SECURITE PRIVEE

	2018	2019	2020
Interventions troubles à la tranquillité publique	14	20	35
Interventions chiens	731	749	713
Interventions nuisances sonores	396	456	730
Interventions tentes	23	48	52
Interventions grills	123	174	148
Interventions altercations verbale	2	1	29
Interventions bicyclettes / deux roues	1635	1739	2144
Interventions ivresses publique	3	3	3
Interventions dommages à la propriété	1	1	3
Interventions déchets	65	261	136
Interventions paddles	Néant	656	945
Interventions autres (ballons, bouées, etc..)	26	25	168

INTERVENTIONS POLICE

	bruit/mu- sique	ivresse scandale	couvre- feu	chien animaux	vélos véhicules	sanitaire	objets trouvés	divers	total
2018	1	1	1	6	1	2	1	3	16
2019	2	3	2	3	11	2	4	11	38
2020	4	1	0	1	1	0	0	0	7

Nous pouvons apporter les observations suivantes aux demandes faites dans le postulat du Conseil communal Patrick Aeby :

- Augmenter les places de parc « vélos »
 - Il existe deux zones de stationnement officielles, à savoir l'aménagement métallique qui se trouve sur le tartan, à proximité de la buvette, et le parc-deux roues du parking du Quai Vaudaire. Si le premier est relativement vite occupé, le second n'a jamais été complet durant l'été, plus particulièrement la partie qui se trouve derrière le bâtiment de la STAP. Une troisième zone est tolérée, soit sur la partie herbeuse qui se trouve au nord de la route de transit de la plage.

2. Supprimer le littering

- Selon Monsieur Pedretti, Chef de Service, et Monsieur Bujard, Chef de la voirie, le littering actuel ne met pas en péril la salubrité des lieux et il est absorbé par les passages de la voirie.

3. Interdire l'utilisation des paddles et kayaks dans la zone « baignade », ainsi que la dépose sur le gazon

- L'interdiction des paddles et kayaks est effective depuis 2020. À ce sujet, la signalisation a été modifiée en conséquence.

4. Interdire l'aménagement des tables, chaises et bonbonnes de gaz amenées par certains utilisateurs non lutriens pour venir pique-niquer

- Au niveau des tables et chaises, ce point a déjà été traité et refusé lors d'une précédente interpellation. Nous pouvons cependant relever qu'il s'agit d'un phénomène marginal sur Lutry, contrairement aux abords du lac à Lausanne ou Prévèrenge. De plus, il serait difficile de faire la différence entre un citoyen de Lutry et une personne en provenance de l'extérieur de la commune. Au niveau des bonbonnes de gaz, les faits n'ont pas été constatés par les agents(es) privés(es) et policiers œuvrant sur le secteur.

5. Diminuer les nuisances liées aux grillades

- Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle signalisation, seules les grillades faites sur une zone définie sont autorisées et ceci est généralement respecté. Dès lors, les nuisances liées à cette problématique ont été résolues.

6. Améliorer la sécurité et le confort des utilisateurs lors de fortes affluences

- Ce point relevant d'une généralité des points soulevés plus avant, il est traité ci-dessous.

Propositions

En fonction de ce qui a été relevé dans les points 1 à 5 ci-dessus, nous identifions que la situation est gérée et ne nécessite aucune modification. En ce qui concerne le point 4 (aménagement de tables et chaises), nous rappelons que cela a déjà fait l'objet d'une décision municipale du 29 avril 2019.

En ce qui concerne le point 6, à savoir améliorer la sécurité et le confort des utilisateurs lors de fortes affluences, il est proposé ce qui suit :

- Renforcer la présence de l'agence de sécurité par un deuxième agent de sécurité sur l'ensemble de la tranche horaire du lundi au jeudi, ceci durant les mois de juillet et août.
 - Actuellement l'horaire est le suivant :
 - lundi au dimanche 10h00 – 03h00 : 1 agent(e),

- vendredi et samedi 20h00 – 03h00 : 1 agent(e).
- Ce qui est proposé pour les mois de juillet et août :
 - lundi au dimanche 10h00 – 03h00 : 2 agents(es).
 - coût supplémentaire : ~ CHF 36'700.00.
- Accentuer la visibilité policière.
- Équiper les agents de sécurité privée de moyens techniques leur permettant de se faire entendre par les utilisateurs de paddles ou kayaks dans la zone de baignade.
- Équiper le local des agents(es) de sécurité privée d'un défibrillateur, sachant que ceux-ci sont formés BLS/AED (Basic Life Support - Automated External Defibrillation), soit savoir utiliser un défibrillateur automatique, reconnaître les symptômes et agir efficacement en cas de crise cardiaque.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat du Conseiller Patrick Aeby.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Charles Monod



Le secrétaire

Denys Galley

Adopté en séance de Municipalité le 26 avril 2021

Municipal délégué : Kilian Duggan